



CONTRAT RELATIF AU SPECTACLE « JEREMY HABABOU - UNORTHODOX PIANIST »

Le Maire de Villebon-sur-Yvette,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n°2026-03-004 du 20 mars 2026 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire une partie de ses attributions en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté municipal n°2026-115 du 20 mars 2026 portant délégation de fonctions et signature à Madame Anne GRAVELEAU, 4^{ème} Adjointe au Maire,

Vu le contrat proposé par « VERY GOOD SHOW PRODUCTION », représenté par Monsieur Mickael CHETRIT, agissant en sa qualité de Président,

Considérant que ce spectacle se déroulera le vendredi 16 octobre 2026 à 21h au Centre Culturel Jacques Bre, rue Jacques Brel, 91140 VILLEBON-SUR-YVETTE,

Considérant que selon l'évolution des conditions sanitaires, les dates de la prestation pourront être reportées et formalisées uniquement par un document contractuel signé des deux parties

DECIDE

Article 1 : De signer le contrat relatif au spectacle « JEREMY HABABOU - UNORTHODOX PIANIST » par VERY GOOD SHOW PRODUCTION, représenté par Monsieur Mickael CHETRIT, agissant en sa qualité de président, dont le siège social se situe 39, rue du sentier, 75002 PARIS

Article 2 : D'imputer la dépense d'un montant de 7385.00 € TTC (7000.00 € HT, TVA à 5,5%) sur le chapitre 11 du budget communal. Un acompte de 50% sera versé à la signature du contrat à VERY GOOD SHOW PRODUCTION soit un montant de 3692.50 € TTC

Article 3 : La présente décision sera inscrite sur le registre des décisions municipales, transmise par voie électronique à la Préfecture de l'Essonne et publiée pour une période de deux mois au moins sur le site de la Ville .

Fait à Villebon-sur-Yvette, le 17 septembre 2026

Pour le Maire, et par délégation,



Anne GRAVELEAU,

Adjointe au Maire déléguée à la Culture, aux Festivités et à la communication

Publié sur le site de la Ville pendant au moins deux mois à compter du 24 septembre 2026